

**COMPTE RENDU
COMITÉ LOGISTIQUE
12 OCTOBRE 2023**

PRÉSENTS AU TEMPS COMMUN COMLOG/COMTRANS

ComTrans

- **En présentiel** - Mme MERLEAU, MM. ANTOINE, CONDAMINE, LADOUX, LAHAYE, REMETTER, SAULET, SIX
- **Par visioconférence** : MM. J. FARAMIA, V. FARAMIA

ComLog

- **En présentiel** : MM. L. MALFETTES, S. HOGUET, D. PENTA, D. DMITROVIC, P. GILARD, B. DUBUISSON
- **En visioconférence** : MM. S. PRIEUR, V. DEFFOUN

ASSISTE À LA RÉUNION : Mme LASSERRE

V. Lasserre ouvre la séance en rappelant que les réunions se tiennent toutes dans le strict respect des règles de la concurrence et que l'émargement de la feuille de présence vaut acceptation de celles-ci, qui figurent au dos.

RELEVÉ DE DÉCISIONS

- Le programme du stage de formation est à adresser à tous les participants aux comités du jour pour qu'ils puissent identifier et inscrire des stagiaires
- Sofrilog désigne un nouveau délégué de région logistique, Pierre Boutinaud, pour la région NERP (nord-est région parisienne)
- Olano doit confirmer le nom du délégué de région transport pour la région SOCE (Sud-Ouest Centre).
- Un courrier co-signé des 4 délégués de comités est à adresser à tous les délégués de région pour leur rappeler que leur présence aux réunions de comités fait partie intégrante de leur mission et est indispensable.
- Un groupe de travail est à confier à Transfrigoroute France pour travailler avec les fabricants de chariots élévateurs pour lutter contre les risques d'écrasement
- Le groupe de travail GT5 - RSE de Transfrigoroute France pourrait élargir son champ d'action aux risques auxquels sont confrontés les agents de quai et les solutions techniques pour les limiter
- Un groupe de travail est à mettre en place sur la dématérialisation des documents. Il sera constitué de M. Salmon (Lahaye) et des personnes qui, lors des réunions de région, ont indiqué leur souhait d'y travailler.
- Un groupe de travail sur les conditions d'accueil des conducteurs est à lancer avec MM. Antoine, Hoguet, Remetter et Faramia. Il doit par ailleurs se rapprocher du club Demeter qui a annoncé vouloir définir une charte d'accueil
- La prochaine réunion des comités au printemps est à organiser un mardi ou un jeudi, hors vacances scolaires et hors semaine de Pâques.
- Elle doit proposer de regrouper les deux comités, log et trans et accueillera le représentant de la CNAM dans le CTN D (comité technique national en charge de l'agroalimentaire)

- Les délégués des régions en charge de la rédaction de fiches de bonnes pratiques sur les opérations de manutention sont à relancer pour que leurs travaux progressent.
- Un nouveau GT, sur la prévention des gelures est à déployer sous la tutelle de D. Dmitrovic et D. Penta afin de rédiger une fiche Ô Froid SST sur le sujet. Cette fiche, rédigée avec l'accompagnement de l'IFREMMONT, sera à présenter au Comité de mars/avril
- F. Fougerouze (Cnam) est à inviter au comité de mars/avril.

1. TEMPS COMMUN COMTRANS/COMLOG

1.1. Chargé de développement

Avant d'aborder l'ordre du jour, V. Lasserre informe les participants de l'arrivée prochaine de Yann Belloir qui succèdera à A. Paquette.

Elle indique que des tuteurs métiers seront désignés au sein du Conseil d'Administration pour l'aider à mieux s'approprier les métiers des adhérents.

Y. Belloir prendra ses fonctions le 2 novembre.

1.2. Stage

V. Lasserre rappelle le stage de formation aux spécificités des métiers du transport et de la logistique frigorifiques qui a été proposé aux adhérents en mars 2023.

Reprenant le contenu du stage historiquement proposé aux adhérents de l'USNEF, il a été complété de deux modules spécifiques aux transporteurs :

- la spécificité des caisses isothermes
- la convention collective transport

10 stagiaires ont ainsi été accueillis en 2023 et il est proposé de renouveler l'expérience, très réussie, les 20 et 21 mars 2024, les intervenants ayant confirmé leur accord de participer.

Bien que l'information ait été diffusée depuis plusieurs semaines, seuls 6 stagiaires ont été recensés alors que le seuil critique pour que le stage soit rentable est de 10.

Les entreprises présentes indiquent ne pas avoir toutes reçu l'information et vont transmettre très rapidement le nom de leurs candidats.

Tous confirment la nécessité de maintenir ce stage qui, au-delà de son contenu, permet des échanges interentreprises très intéressants.

1.3. Délégués région

Suite à des départs, il convient de désigner deux délégués de région, en logistique pour la région Nord-Est Région Parisienne (NERP) et en transport pour la région Sud-Ouest Centre (SOCE).

Pierre Boutinaud – Sofrilog assumera la fonction de délégué logistique de la région NERP.

Pour la région SOCE, OLANO doit confirmer le nom du successeur de Christophe Bouthier qui a quitté le groupe.

L. Malfettes et S. Hoguet considèrent que la présence des délégués de région aux réunions des comités est indispensable et obligatoire.

Ils insisteront auprès de leurs propres représentants en ce sens et préconisent qu'un courrier, signé des 4 délégués de comité, soit adressé à l'ensemble des délégués de région pour leur rappeler les fondamentaux de leur mission.

1.4. ADI

En rappelant l'engagement pris depuis plusieurs années par la profession pour lutter contre les départs inopinés des camions à quai, V. Lasserre évoque les travaux lancés par Transfrigoroute France et deux de ses adhérents carrossiers constructeurs pour déployer un dispositif qui équipe à la fois les portes de quai et les camions pour empêcher que les camions ne puissent démarrer tant que les opérations de chargement/déchargement ne sont pas terminées.

Elle projette le film préparé par Transfrigoroute France pour illustrer le fonctionnement de ce dispositif en précisant qu'il sera rétrofitable sur les matériels existants.

V. Lasserre rappelle l'objectif d'éviter la mise en place des bloque-roues qui, pour être efficaces, sont très coûteux (jusqu'à 12 – 15 K€/porte).

S. Hoguet rappelle les exigences de certaines CARSAT de disposer de bloque-roue qui ne permettent pas aux camions de démarrer tant que les portes de quai ne sont pas fermées ce qui exclut les cale-roue.

Le dispositif déployé pour Transfrigoroute France est en cours de présentation à l'INRS et à la CNAM pour validation ainsi que des expérimentations grandeur nature chez STEF et SOFRILOG.

Les débats font ressortir le délai nécessaire pour généraliser le nouveau dispositif en France puis en Europe.

Il ne pourra fonctionner que sur des portes motorisées.

S. Hoguet préconise qu'une fois homologué, le dispositif devienne une obligation légale pour s'assurer de son efficacité.

V. Lasserre rappelle les statistiques d'AT dans l'entreposage et dans le transport frigorifiques qui sont très mauvaises.

L. Malfettes souligne par ailleurs les enjeux pour les logisticiens d'équiper leurs portes pour protéger leurs propres salariés, y compris les clients. Il présume que le déploiement se fera relativement rapidement en France mais prendra du temps pour qu'il soit européen.

Sur la question plus générale des AT, S. Hoguet s'interroge sur les causes premières de ces accidents. Sont évoqués :

- les chutes
- La manipulation de palettes
- Les écrasements de pieds par les chariots. Stef et Sofrilog sont en cours de discussion avec leurs fournisseurs pour déployer des systèmes de détection de proximité.

Il est suggéré que Transfrigoroute France se voit confier la mission de travailler avec les fabricants de chariots pour trouver des solutions pour lutter contre le risque d'écrasement.

Un travail est à lancer pour identifier les risques auxquels sont confrontés les agents de quai et les solutions techniques pour les limiter.

Il pourrait être confié à Transfrigoroute France en complément des travaux du GT5 - RSE qui ne traite aujourd'hui que des risques auxquels sont exposés les conducteurs.

1.5. Dématérialisation

V. Lasserre rappelle les discussions en réunion de région et notamment en RASEC où certains opérateurs de LA CHAÎNE LOGISTIQUE DU FROID se sont trouvés confrontés aux exigences de dématérialisation d'autres adhérents sans qu'une coordination entre les deux ait permis d'harmoniser les demandes et les capacités d'y accéder.

Elle propose qu'un GT Ô Froid numérique soit lancé afin, dans un premier temps de définir un cahier des charges entre transporteurs et logisticiens de LA CHAÎNE LOGISTIQUE DU FROID qui pourrait ensuite être partagé avec les clients amont et aval, au sein du club Demeter ou de GS1 ou autre.

Il est souligné que l'obligation de délivrer les factures électriquement a été reportée et qu'il faudra sans doute passer par une normalisation des pratiques pour qu'elles se généralisent.

Les membres présents confirment leur accord pour lancer un groupe de travail sur la dématérialisation et P. Lahaye indique que M. Salmon très impliqué sur le sujet.

D'autres participants aux réunions de région RASEC et SOCE avaient également indiqué être volontaires pour participer à un groupe de travail et seront relancés.

1.6. Conditions d'accueil

V. Lasserre rappelle la présentation du Manifeste de Philippe Favrole à Lille et les conditions déplorables auxquelles il a été confronté lorsqu'il a repris le volant pour une ultime tournée avant son départ à la retraite.

Parallèlement, le club Demeter, qui réunit les acteurs de la chaîne logistique – industriels, distributeurs et transporteurs – souhaite s'atteler à ce sujet.

Lors de la réunion des comités d'avril, la question avait été évoquée de soumettre aux conducteurs se présentant sur les sites de LA CHAÎNE LOGISTIQUE DU FROID un questionnaire d'évaluation leur permettant de

L. Malfettes préconise qu'une évaluation soit faite en interne de LA CHAÎNE LOGISTIQUE DU FROID pour identifier la qualité d'accueil à laquelle les conducteurs sont confrontés.

V. Faramia s'interroge sur la possibilité d'intégrer cette question dans les entretiens individuels ce qui risque d'être très lourd.

S. Hoguet propose de développer un questionnaire d'évaluation accessible via un QR code à flasher par les conducteurs.

D. Penta rappelle les exigences légales d'équipement des sites en termes de sanitaires notamment. Il souligne néanmoins que certains sites ne disposent pas de douches ou de local d'accueil pour les conducteurs extérieurs.

F. Condamine indique ne pas connaître ses obligations en termes de réglementation sur l'équipement de ses sites en fonction du nombre de visiteurs.

Il est préconisé d'identifier les exigences code du travail ou construction des sites en termes de sanitaires et de vestiaires tout en veillant aux sites qui n'ont que des flux régionaux et pour lesquels ces exigences risquent d'être démesurées.

MM G. Antoine, S. Hoguet, J. Remetter, V. Faramia acceptent de constituer le groupe de réflexion sur le sujet.

Un contact sera pris avec le club Demeter pour identifier le partenariat possible avec cette instance.

1.7. Calendrier 2024

A la question de choisir les dates pour les réunions 2024 des comités, L. Malfettes s'interroge sur la pertinence à distinguer 2 comités considérant que beaucoup de sujets sont communs.

Selon V. Lasserre, la décision de fusionner les ComTrans et ComLog en un ComPro (comité professionnel) ne relève pas d'une décision du CA.

Un sondage est à adresser aux 4 délégués de comité pour identifier une date en mars, hors vacances scolaires et de préférence un mardi ou un jeudi sauf semaine de Pâques pour la prochaine réunion du ComPro.

2. COMLOG

PRÉSENTS : L. MALFETTES, S. HOGUET, D. PENTA, D. DMITROVIC, P GILARD, B DUBUISSON,

A distance : S. PRIEUR, V. DEFFOUN

Les délégués déplorent la faible participation et considèrent qu'ils doivent être prévenus des noms des participants pour pouvoir faire des relances.

RELEVÉ DE DÉCISIONS

- Le compte-rendu du 17 avril est approuvé
- Le nom des participants inscrits est à annoncer aux délégués de comité pour qu'ils puissent relancer les personnes de leur entreprise dont ils constatent qu'elles ne sont pas inscrites

2.1. CR 17 AVRIL

Sans commentaire, le compte-rendu de la dernière réunion est approuvé.

2.2. CONJONCTURE

D. Penta - l'activité est en fort recul malgré une météo très favorable, en particulier en septembre. Les enseignes franchisées semblent mieux tirer leur épingle du jeu.

S. Hoguet - les entrepôts sont saturés et les produits à forte valeur se vendent moins, les consommateurs ayant limité leur consommation du fait de l'inflation. L'avenir est très incertain et les événements récents (guerre en Israël) renforcent cette incertitude.

Le prix de l'électricité va sans doute baisser pour les professionnels mais pas pour les particuliers ce qui va nuire à leur pouvoir d'achat.

Les stocks de gaz, le déploiement de panneaux photovoltaïques et la capacité nucléaire en hausse font que les risques de coupures d'électricité pendant l'hiver 2024 sont faibles.

Le taux réduit de TICFE est maintenu jusqu'en 2024.

Le cours élevé du porc, les suites de la pandémie de grippe aviaire et la baisse du cheptel de bovins contribuent à une morosité ambiante.

2.3. TRAVAUX EN COURS

- **GT Qualité**

V. Lasserre rappelle la création d'un groupe de travail sur la sécurité des aliments et le déploiement de fiches de bonnes pratiques Ô Froid, déclinées sur plusieurs thématiques : la qualité et la logistique, pour l'instant.

Dans le cadre de Ô Froid Qualité, 2 fiches ont déjà été rédigées et diffusées à l'ensemble des adhérents. Une 3ème fiche devrait voir rapidement le jour sur la prise des températures et les réserves associées.

Le groupe de travail a mis en place une pratique qui consiste à travailler à la rédaction d'une fiche de bonnes pratiques puis d'inviter un expert à se joindre au groupe pour déjeuner et croiser les expériences l'après-midi.

Le prochain invité sera un représentant du groupe Bel.

- **GT Logistique**

5 typologies de manutention en logistique ont été identifiées comme particulièrement source de risque pour les salariés et chacune d'elle a été confiée à un binôme de délégués de région logistique pour que des fiches de bonnes pratiques soient rédigées et mises à la disposition des adhérents.

L'état d'avancement et le nom de la région chargée de chaque fiche figure ci-dessous :

- RASEC - manutention des palettes vides - fiche diffusée
- NOPL - Chargement / déchargement containers se réunit le 9 novembre
- SOCE - Préparation et réapprovisionnement - à relancer V. Fousat/P. Huit
- NERP - Filmage des palettes à relancer
- Bretagne - Écrêtage/réhausse à relancer

L. Malfettes souhaite qu'un nouveau GT soit déployé autour de la prévention des gelures, en particulier aux mains. Les gelures apparaissent en compensation d'une baisse de la température du corps, le système coupant l'alimentation des extrémités pour continuer d'alimenter les autres organes.

STEF s'est rapproché de l'institut français de recherche sur la médecine de montagne (IFREMMONT) à Chamonix pour définir les bonnes pratiques pour déceler et soigner les gelures.

==> Le sujet est confié à D. Dmitrovic et D. Penta dans le cadre d'une fiche Ô Froid Santé Sécurité. La fiche Ô Froid #1 sur les gelures pourrait être présentée au ComPro de mars/avril.

V. Lasserre indique qu'un des adhérents USNEF se serait vu opposer le froid comme un facteur de pénibilité malgré la mise à disposition de vêtements Flexitog, jugés insuffisamment protecteurs.

S. Hoguet rappelle que la norme EN 511 définit une capacité d'isolation des gants et la norme EN 342 des vêtements et un nombre maximum de lavages admissible.

D. Dmitrovic indique que les gants Flexitog sont fabriqués dans deux usines différentes avec deux niveaux de qualité.

Une deuxième fiche Froid SST pourrait être dédiée aux écrasements de pieds, en collaboration avec Transfrigoroute France, comme évoqué lors du temps partagé.

D. Penta évoque par ailleurs que les accidents impliquant les épaules et le dos sont également fréquents chez les opérateurs de chariots.

Il est proposé d'inviter F. Fougerouze du CTN D (agroalimentaire) à la CNAM au ComPro de mars/avril et que les réunions du ComPro s'articulent comme les réunions région avec un intervenant extérieur.

Un courrier co-signé par les 4 délégués de Comités est à adresser aux Délégués de Région pour leur rappeler leur mission et leur obligation à participer aux réunions.

En présumant une vingtaine de participants, il convient d'anticiper une salle de réunion de taille suffisante.

Toutes les réunions organisées par LA CHAÎNE LOGISTIQUE DU FROID, dans les bureaux ou à l'extérieur, se tiennent dans le cadre du strict respect des règles de la concurrence.

Ainsi, elles ne font aucun cas l'objet

- d'entente ou d'accord sur des prix ou des pratiques commerciales qui limiteraient l'accès du marché à d'autres acteurs
- de répartition du marché entre les participants aux réunions
- de toute discussion qui viendrait enfreindre les règles fixées par le livre IV du code du commerce, ou les articles 101 et 102 du traité du fonctionnement de l'Union européenne.

Les réunions organisées par LA CHAÎNE LOGISTIQUE DU FROID font l'objet d'un ordre du jour, d'une feuille de présence qui est émargée par tous les participants et d'un compte rendu écrit. La signature de la feuille de présence vaut acceptation des règles ci-dessus.

Les organisateurs de réunions LA CHAÎNE LOGISTIQUE DU FROID qui se tiendraient en dehors de la présence d'un représentant de LA CHAÎNE LOGISTIQUE DU FROID sont invités à respecter ces procédures et sont responsables de propos qui pourraient être tenus contrairement aux règles ci-dessus.

Tout participant à une réunion qui enfreindrait les règles ci-dessus sera invité à quitter immédiatement les locaux ou la réunion.